



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lois

Question écrite n° 115904

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann prie M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de bien vouloir lui faire connaître la date prévue pour la publication et l'entrée en vigueur du décret modifiant le décret n° 89-406 du 20 juin 1989 relatif aux contrats liant l'État et les enseignants des établissements mentionnés à l'article 4 de la loi n° 84-1285 du 31 décembre 1984 portant réforme des relations entre l'État et les établissements d'enseignement agricole privés.

Texte de la réponse

Le projet de décret modifiant le décret du 20 juin 1989 relatif au statut des personnels enseignants et de documentation des établissements d'enseignement agricole privé assurant une formation à temps plein a reçu l'avis favorable du Conseil d'État le 30 janvier 2007. Dès la publication du décret au Journal officiel, le ministère de l'agriculture et de la pêche sera en mesure d'assurer une mise en application immédiate de ses dispositions. Le dispositif de promotion, par voie de liste d'aptitude, des personnels classés en 3e catégorie sera mis en place à la prochaine rentrée scolaire, à compter du 1er septembre 2007.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115904

Rubrique : Parlement

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 443

Réponse publiée le : 27 février 2007, page 2106